

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/06/20/2021042449/justel>

Dossier numéro : 2021-06-20/10

Titre

20 JUIN 2021. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 mai 2001 portant création du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 30-06-2021 page : 66190

Entrée en vigueur : 10-07-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). L'article 2, § 1er, de l'arrêté royal du 23 mai 2001 portant création du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement est complété par le 4°, inséré par l'arrêté royal du 8 octobre 2004 et abrogé par l'arrêté royal du 21 février 2014 :

" 4° la passation des marchés publics en tant que centrale d'achat. "

[Art.](#) 2. Le ministre qui a la Santé publique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.